

GAGNER PLUS AVEC VOS PLACEMENTS

Comptes de placement enregistrés (CPE)



Protégez vos placements sans faire de compromis sur les coûts avec les comptes de placement enregistrés (CPE) offerts en exclusivité chez Assomption Vie. Avec des solutions de placement économiques et performantes, il est facile de mettre en place une stratégie de placement adaptée à vos besoins et à votre horaire chargé.

En plus des frais réduits, les avantages du CPE comprennent une liste concentrée de solutions de placement sophistiquées. Vous pouvez choisir parmi nos fonds exclusifs à date cible SériesSmart, nos solutions de portefeuilles traditionnels ou Sélect ou des fonds de référence individuels auprès de gestionnaires de portefeuille exceptionnels.

En quoi se compare le CPE?

	Fonds communs de placement	Comptes de placement enregistrés
Options de placement	✓	✓
Gestion professionnelle	✓	✓
Diversification	✓	✓
Réglementation	✓	✓
Protection de la vie privée		✓
Prestations de décès		✓
Protection potentielle des créanciers		✓
Contournement de l'homologation		✓
Payé rapidement et directement aux bénéficiaires après le décès		✓

Équipez vos placements pour le futur

- Des frais réduits permettant de maximiser votre potentiel d'épargne
- Accès à des gestionnaires de fonds renommés comme Fidelity, CI et TD
- Disponibles pour les régimes d'épargne enregistrés : CELI, CELIAPP, RER, FRV, FER
- Excellentes solutions pour la diversification et la croissance
- Processus simplifié et moins dispendieux pour les bénéficiaires
- Rabais pour les comptes de plus de 50 000 \$
- Commencez à investir à partir de 500 \$ ou 25 \$ par mois*

* Le montant minimum de placement pour les FER est de 10 000 \$.

La différence CPE

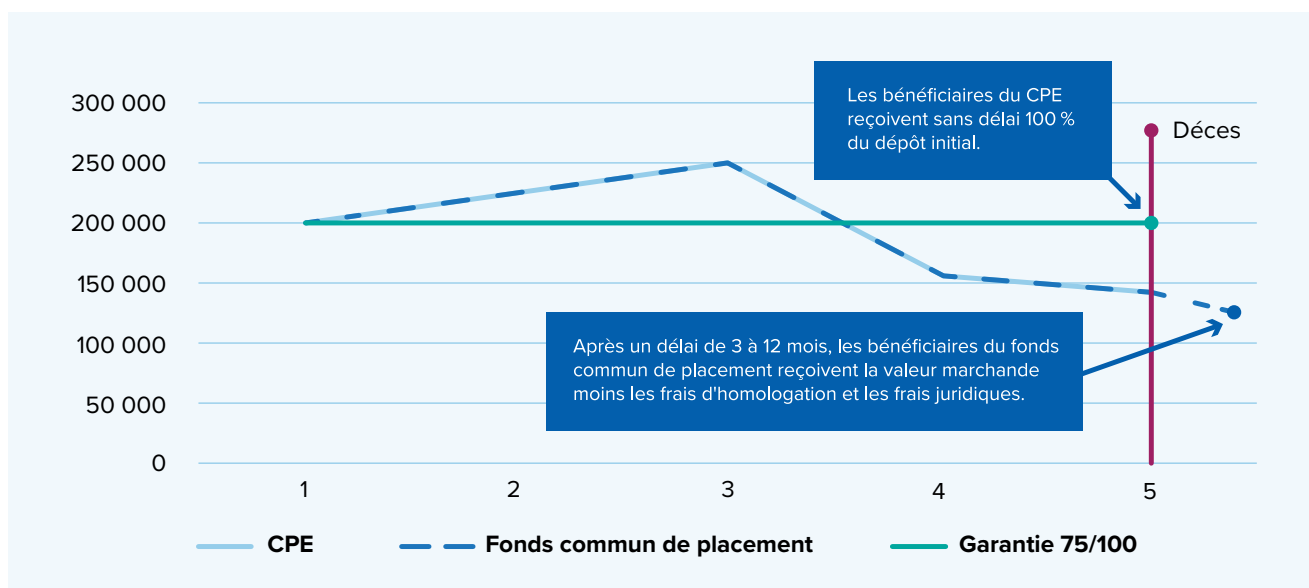
Imaginez que vous investissiez depuis des années, que vous construisiez votre patrimoine dans le but de laisser quelque chose à vos proches. Mais que se passe-t-il si le marché chute juste avant votre décès?

Avec les fonds communs de placement

Vos bénéficiaires reçoivent la valeur marchande au moment de votre décès, qui peut être nettement inférieure si le marché est à la baisse. De plus, les actifs passeront par le processus d'homologation, ce qui entraînera des retards, des frais d'homologation et des frais juridiques.

Avec le CPE comportant une garantie de décès de 75/100

Vos bénéficiaires reçoivent soit la valeur marchande, soit 100 % de votre dépôt initial, le montant le plus élevé étant retenu. Les sommes versées contournent l'homologation, ce qui évite les retards et les frais supplémentaires tout en préservant l'intégrité de votre héritage.



Avec le CPE, vous avez l'esprit tranquille en sachant que, quoi qu'il arrive sur le marché, vos proches sont protégés.

Parlez-en à votre conseiller et découvrez comment nous pouvons assurer votre héritage.

www.assomption.ca

Pourquoi choisir Assomption Vie

Depuis 1920, Assomption Vie est l'une des plus grandes mutuelles d'assurance vie et de services financiers au Canada. Grâce à nos résultats financiers solides, nous offrons la stabilité et la sécurité pour que vous puissiez investir en toute simplicité.